

JUSTIFICATIFS – PRECISIONS

Pour les familles sollicitant une dérogation pour scolariser leur(s) enfant(s) dans une école publique de Montbéliard, deux possibilités :

1 -Dépôt du dossier au service Enfance jeunesse éducation secteur scolaire, aux horaires d'ouverture :

Dans ce cas, il conviendra de joindre l'ensemble des justificatifs suivants :

- ☐ Pièce d'identité du responsable de l'enfant
- ☐ **Copie** de toutes les pages du livret de famille (ou extrait d'acte de naissance de l'enfant)
- ☐ **Copie** d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou, pour les familles hébergées, certificat d'hébergement ainsi que justificatif de domicile de l'hébergeant)
- ☐ **Copie** des pages de vaccinations du carnet de santé :

Enfants nés avant 2018	Enfants nés à partir de 2018
Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique) ou justifie d'une contre-indication (Code de la Santé publique, article L 3111-2)	Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires (Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), coqueluche, infections invasives à <i>Haemophilus influenzae</i> de type B, hépatite B, infections invasives à pneumocoque, méningocoque de sérogroupe C, rougeole, oreillons et rubéole) ou justifie d'une contre-indication (Code de la Santé publique, article L 3111-2)

- ☐ Le cas échéant, **copie** du jugement de divorce précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant
- ☐ Pour les ULIS-Ecole, **copie** de l'affectation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Après étude du dossier de dérogation, la fiche de renseignements que vous aurez signée permettra au service de vous envoyer directement le certificat d'inscription (ou de pré-inscription en liste d'attente pour les TPS) :

- pour l'école souhaitée, si l'avis est favorable,
- pour l'école de secteur, en cas d'avis défavorable

2 -Envoi du dossier par la poste :

Dans ce cas, la famille sera contactée après étude du dossier de dérogation et devra se présenter au service Enfance jeunesse éducation secteur scolaire munie de l'ensemble des pièces ci-dessus, nécessaires à l'inscription scolaire que ce soit :

- dans l'école souhaitée si avis favorable pour la dérogation,
- dans l'école de secteur, en cas d'avis défavorable.

Le certificat d'inscription (ou de pré-inscription en liste d'attente pour les TPS) pourra alors être remis par le service Affaires scolaires